



PROCÉDURE INSCRIPTIONS SERVICES PÉRISCOLAIRE 2023/2024

Le logiciel d'inscription périscolaire change !

3D Ouest sera le nouveau logiciel à utiliser pour inscrire votre enfant aux services périscolaires (cantine, accueil matin-soir, mercredi et vacances scolaires).

→ POUR LES ENFANTS DÉJÀ INSCRITS (ou ayant un frère ou une sœur déjà scolarisé) EN 2022/2023:

Suivre la procédure suivante pour créer votre compte :

- 1- **Ouvrir le mail** « 3D ouest » envoyé automatiquement.
- 2- **Cliquer sur le lien** figurant dans le corps du mail puis suivez les instructions données.
- 3- **Vérifier les données** pré-saisies et/ou les actualiser et/ou les compléter (adresse, numéros de téléphones personnels et travail, données CAF ou MSA, autorisations)
→ Veillez à bien remplir TOUS LES CHAMPS : s'il manque des informations, vous ne pourrez pas accéder aux inscriptions et aux réservations.
- 4- **Scanner et transférer les documents** justificatifs (fiche sanitaire, assurance scolaire, quotient, fiche imposition : si vous n'êtes pas allocataire)
Depuis la loi RGPD, les informations sanitaires doivent être saisies uniquement par les représentants légaux. Ces données sont donc à compléter par vos soins sur la fiche sanitaire.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, (allergie, traitement médical, alimentation spécifique, enfant porteur de handicap), merci de vous adresser directement au directeur de périscolaire de votre site de référence.

Pour les enfants concernés par une garde partagée, statuée par le juge, veillez à fournir une copie du jugement mentionnant la décision.

QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME OU DE QUESTION ?

- Problème de connexion, message d'erreur ou questions purement techniques : contactez
aide-inscription@commune-filliere.fr
- Question sur les inscriptions, les réservations, type de documents à fournir... :
 - Jusqu'au 13 juillet : contactez le service périscolaire de votre commune
 - A compter du 15 juillet : contactez le secrétariat du pôle enfance jeunesse et sports

Commune de Fillière

300, rue des Fleuries • Thorens-Glières • 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 32 • Mail : accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

www.commune-filliere.fr



→ POUR LES FAMILLES DONT LE 1ER ENFANT SERA SCOLARISÉ EN 2023/2024 (ou nouveaux habitants)

Suivre la procédure suivante pour créer votre compte :

- 1- **Aller sur le site de la mairie de Fillière :** <https://www.commune-filliere.fr/accueil-periscolaire/>
- 2- **Cliquer sur le lien** pour accéder au logiciel 3D Ouest.
- 3- **Créer votre compte 3D OUEST** et suivre les instructions données (à partir du 12 juin).
- 4- **Renseignez les informations demandées** (adresse, numéros de téléphones personnels et travail, données CAF ou MSA, autorisations...)
→ **Veillez à bien remplir TOUS LES CHAMPS : s'il manque des informations, vous ne pourrez pas accéder aux inscriptions et aux réservations.**
- 5- **Scanner et transférer les documents** justificatifs (fiche sanitaire, assurance scolaire, quotient, fiche imposition : si vous n'êtes pas allocataire)
Depuis la loi RGPD, les informations sanitaires doivent être saisies uniquement par les représentants légaux. Ces données sont donc à compléter par vos soins sur la fiche sanitaire.

IMPORTANT :

La complétude des données saisies est **primordiale.** Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, **tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, l'inscription sera invalidée et les réservations inaccessibles.**

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, (allergie, traitement médical, alimentation spécifique, enfant porteur de handicap), merci de vous adresser directement au directeur de périscolaire de votre site de référence.

Pour les enfants concernés par une garde partagée, statuée par le juge, veillez à fournir une copie du jugement mentionnant la décision.

QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME OU DE QUESTION ?

- Problème de connexion, message d'erreur ou questions purement techniques : contactez ***aide-inscription@commune-filliere.fr***
- Question sur les inscriptions, les réservations, type de documents à fournir... :
 - Jusqu'au 13 juillet : contactez le service périscolaire de votre commune
 - A compter du 15 juillet : contactez le secrétariat du pôle enfance jeunesse et sports

Commune de Fillière

300, rue des Fleuries • Thorens-Glières • 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 32 • Mail : accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

www.commune-filliere.fr

Pôle Enfance Jeunesse et Solidarité